

Association nationale suisse pour le suffrage féminin

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **13 (1925)**

Heft 203

PDF erstellt am: **25.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-258504>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

vailler jusqu'à 10 et 11 heures du soir. Un autre fit, d'une façon identique, travailler pendant une semaine 10 ouvrières jusqu'à 9 heures du soir. Un autre encore fit travailler 12 brodeuses, parmi celles-ci des jeunes filles, le dimanche. Et cela avec une interdiction légale absolue du travail de nuit et du dimanche pour les femmes. De semblables occupations illégales de personnel féminin se produisirent aussi dans des fabriques de conserves pendant la période de la récolte des fruits.

Ce sont là de criantes violations de la loi, constatées par les inspecteurs, mais à côté de celles-ci, combien restent inconnues?

Les jeunes gens, dans le sens de la loi sur le travail dans les fabriques, sont ceux des deux sexes dont l'âge varie de 14 à 18 ans. Depuis 1918, où le nombre de ceux-ci avait atteint son apogée, on constate dans toutes les industries un recul assez sensible de cette main-d'œuvre. Elle serait aujourd'hui inférieure à ce qu'elle était en 1911, surtout en ce qui concerne les jeunes garçons.

L'explication de ce phénomène réside peut-être, comme le pense M. Jules Maillard, inspecteur du 1^{er} arrondissement, dans le fait que la crise ayant démontré que les manœuvres avaient beaucoup de peine à trouver du travail et ne pouvaient guère s'expatrier, tandis que les ouvriers qualifiés étaient très demandés, on en serait revenu à l'apprentissage. Le nombre des apprentis est effectivement en augmentation dans les cantons de Berne, de Vaud et de Genève. S'il en est bien ainsi partout, nous ne pouvons que nous en réjouir, car ceux qui auront choisi un métier n'auront jamais à le regretter.

Le nombre des jeunes gens occupés dans les différents établissements soumis à la loi est cependant encore assez important. Lors de la statistique fédérale des fabriques du 26 septembre 1923, on en compta 42.078, dont 18.741 garçons et 23.337 jeunes filles, soit le 12,4 % de l'ensemble des ouvriers et ouvrières soumis à la loi sur le travail dans les fabriques.

Il arrive encore, surtout en Suisse romande où la période scolaire est moins longue qu'en Suisse allemande, que des fabricants engagent des jeunes gens de moins de 14 ans. Il s'agit, bien entendu, de cas isolés où il ne manque parfois que peu de chose pour que les 14 ans révolus soient atteints. Cependant l'inspection du premier arrondissement eut à signaler 9 de ces cas à l'autorité cantonale. Il aurait pu en signaler davantage si tous avaient été connus de lui à temps. L'inspecteur rencontra quelquefois des jeunes enfants auxquels l'accès de la fabrique aurait dû être interdit et qui y étaient tolérés malgré les machines et engins qui leur faisaient courir un réel danger. Dans trois cas, l'inspecteur dut rappeler à des industriels que certains travaux dangereux étaient défendus aux jeunes gens. Dans les tuileries surtout, on exige souvent de jeunes garçons, et aussi de jeunes filles, des travaux au-dessus de leurs forces.

L'inspection du deuxième arrondissement signale d'autres cas, où des jeunes gens furent exonérés de la fréquentation de l'école afin de pouvoir entrer en fabrique. On peut penser quelle misère doivent cacher des autorisations de ce genre.

L'inspecteur du troisième arrondissement a, lui aussi, rencontré dans plusieurs fabriques des enfants qui n'avaient pas encore l'âge réglementaire. Une enquête faite à Zurich a démontré que dans cette ville — ailleurs il en est probablement de même — l'occupation de jeunes gens entre les heures d'école est beaucoup plus étendue qu'on ne le croit. Le Dr Wegmann est d'avis qu'une surveillance sévère est nécessaire, afin que l'occupation des enfants ne prenne pas une plus grande extension dans les fabriques.

En ce qui concerne le travail des jeunes gens à des machines dangereuses: cisailles, poinçonneuses, etc., la Caisse nationale d'assurance en cas d'accidents a pris de son côté des mesures énergiques pour qu'il soit formellement interdit.

Nous pouvons donc constater que le 50 % de toute la main-d'œuvre occupée dans les établissements soumis à la loi sur le travail dans les fabriques se compose de femmes adultes, ainsi que de jeunes gens de moins de 18 ans.

(La Solidarité.)

Ch. H.

CORRESPONDANCE

Genève, le 6 janvier 1925.

Mademoiselle la Rédactrice du *Mouvement Féministe*,

Votre numéro du 26 décembre écoulé donne un court article de la Ligue suisse des femmes abstinentes, article qui fait désirer des renseignements complémentaires, c'est-à-dire qu'il serait très intéressant de connaître les adresses des restaurants antialcooliques à Lutry, Moudon, Montreux et ailleurs, où l'on est appelé à faire des excursions ou des séjours.

La Ligue suisse des Femmes abstinentes voudrait-elle nous donner avec plus de détails, par l'intermédiaire de votre journal, la liste de ses installations?

Veuillez agréer, Mademoiselle, mes salutations bien empressées.
J. BALLET.



*Association Nationale Suisse
pour le Suffrage féminin*

Fondation Leslie

Le Comité Central de l'A.S.S.F. vient de recevoir des Etats-Unis une intéressante proposition: la Fondation Leslie, dont les fonds récoltés, il y a quelques années, en vue de venir en aide aux suffragistes américaines, servent maintenant à remettre sous certaines conditions des subventions aux suffragistes d'autres pays, lui a offert une somme de 500 dollars (2500 fr. suisses), à condition qu'il réunisse de son côté la somme de 1000 dollars (5000 fr. suisses).

Le Comité Central a accepté cette proposition qui, en mettant à sa disposition la somme totale de 7500 fr. en tout cas, permettra d'intensifier la propagande générale, si nécessaire dans notre pays, par mille moyens trop coûteux pour ses ressources actuelles: organisation de grandes séances, affichage dans les rues ou à la campagne, publications suffragistes, annonces payées dans les journaux, projections lumineuses, film suffragiste, etc., etc., etc. Il s'est adressé, pour recevoir la somme qu'il doit réunir, à chacune des 23 Sections de l'Association, leur demandant de bien vouloir l'aider, et en évaluant à 1 fr. 50 par membre la somme à fournir par chaque Section. Cet appel a été entendu, et de tous côtés, de Lausanne et de Genève, comme de Bâle, de Berne, de Schaffhouse ou de Davos, arrivent des nouvelles réjouissantes de l'activité déployée par les diverses Sociétés en cette occasion, activité où elles trouvent aussi une excellente occasion de propagande.

Mais il est encore bien des amis de la cause du suffrage des femmes qui ne sont pas enrôlés dans nos Sections locales, et que le Comité Central a pensé pouvoir atteindre par l'intermédiaire de la presse féministe. C'est donc à ceux-ci tout spécialement qu'il s'adresse, comme aux suffragistes des cantons et des villes où n'existent point encore de Sections, ou à ceux qui n'auraient pas eu connaissance de l'effort de chaque Section, ou enfin à tous ceux qui seraient désireux de collaborer à ce gros effort de propagande, en ouvrant à leur intention dans les colonnes des deux journaux féministes suisses, le *Mouvement* et le *Schweizer. Frauenblatt*, une souscription en faveur de la participation de l'A.S.S.F. à la subvention Leslie. Il est certain qu'il est bon nombre des lecteurs et des lectrices de ces journaux qui seront heureux de témoigner par un don, quelle que soit son importance, l'intérêt qu'ils portent à la propagande suffragiste, et il les remercie d'avance, et bien vivement pour tout ce qu'ils voudront et pourront faire

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **Maison du Vieux de Lausanne**.

Ames charitables, cœurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garde-robes, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléphone 91.06

44, rue Marthray, 44

Chèques postaux 11, 1353

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discretion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant. Formé le samedi après-midi. Pensez avant tout aux pauvres du pays !!

dans ce sens. Cette tentative est d'ailleurs aussi bien selon nos traditions démocratiques que selon le programme de la Fondation Leslie, qui cherche à intéresser chacun et chacune à l'œuvre commune, afin que chacun et chacune puisse se dire ensuite qu'il est pour quelque chose dans le résultat obtenu.

Pour le Comité Central de l'A. S. S. F.:

La Présidente: EMILIE GOURD.

On peut verser les dons au compte de chèques postaux No 1. 943, avec la mention: Pour la subvention Leslie.

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Les suffragistes sont heureusement fort débrouillardes — le dernier thé suffragiste genevois l'a bien prouvé. Sur la demande de quelques membres, et pour continuer son œuvre d'instruction civique parmi les femmes, le Comité avait décidé de consacrer cette séance à un exposé sur l'organisation judiciaire dans le canton de Genève, sujet peu connu du public... aussi bien masculin que féminin peut-être. Après s'être adressé sans succès à 15 conférenciers successivement, il avait fini par s'assurer le concours d'un seizième — lequel prit fâcheusement la grippe au tout dernier moment! Si bien qu'à quatre heures de l'après-midi, alors que la séance avait lieu à huit heures le même soir, il fallut retourner brusquement son char et improviser de toutes pièces une séance qui n'en fut pas moins réussie pour cela! On y parla de la fondation Leslie et des moyens de recueillir de l'argent, si l'effort demandé à chaque membre de fournir 1 fr. 50 en supplément à sa cotisation n'était pas accompli par chacun avec le même zèle que celui qui s'est manifesté jusqu'à ce jour; on parla du Cartel genevois d'Hygiène sociale et morale et des prochaines représentations des *Avariés*; on parla du calendrier suffragiste et du concours de pièces de théâtre; puis M^{lle} Gourd fit au pied levé une revue des plus récents événements féministes à travers le monde; de nouveaux membres s'inscrivirent et tout se passa dans une charmante atmosphère de gaieté et de cordialité. — Le thé de février, qui aura lieu exceptionnellement le second lundi au lieu du premier (le 9 au lieu du 2), sera consacré à une conférence de M. de Meuron sur une question que l'on recommence à agiter dans les milieux à préoccupations morales et sociales: *La réglementation de la prostitution à Genève*. — Et le Comité, entre les démarches officielles pour la nomination de femmes dans des Commissions (voir plus haut), ses préparatifs pour l'Exposition du Travail féminin, son travail de propagande par le cinéma, est assurément très loin de chômer!

E. Gd.

LAUSANNE. — Des gâteaux, des gâteaux! une montagne de gâteaux! On aurait cru, ce soir-là, en entrant dans la salle de nos grandes palabres féministes, aborder à l'île des Plaisirs dont nous parlait le bon Fénelon: « La brise en secouant les arbres faisait pleuvoir des gaufres dans la bouche des voyageurs... » Chez nous aussi les gâteaux ont plu. Seulement, ils n'arrivaient aux lèvres des convives que contre argent sonnante. Et les piécettes clair-tintantes s'entassaient. Dûment comptées et additionnées au bout de la soirée, elles ont fait la jolie somme de 280 francs (destinée, comme on sait, à la collecte pour le fonds Leslie). Que toutes celles qui apportèrent tourtes, tartes et tortillons, que tous ceux et celles qui les croquèrent à si belles dents soient ici hautement loués et remerciés. — Il ne faudrait pas croire que notre soirée entière se soit passée à dévorer de bonnes choses. Non. L'esprit a eu sa part. M^{lle} Dutoit avait ouvert la séance par un petit discours fort bien tourné qui s'achevait sur un mot d'espérance féministe. D'aimables artistes, pour charmer nos yeux et nos oreilles, ont prodigué leurs talents. M^{lle} Duquesne au piano, M^{me} Janet-Nicolet par son chant. De jeunes élèves de M. Rey ont joué avec un naturel charmant une petite saynète, et M. Rey lui-même s'est révélé diseur sobre et délicat. Quant aux *Votations fédérales en images*, elles ont rem-

porté le plus franc des succès! M^{me} Rey les commentait avec une verve si spirituelle, avec un tel sens du comique, que les rires, tout le temps, fusaient de partout... Qu'on se le dise dans les autres Sections, et qu'elles se hâtent d'emprunter à leur tour les *Votations fédérales*!

F. B.

A travers les Sociétés Féminines

Berne. — L'Office cantonal du Travail organise, avec le concours des associations féminines, vendredi 23 janvier, à la salle des conférences de l'Eglise française, une journée cantonale des femmes bernoises, dont voici le programme:

10 h. du matin: Ouverture par M. Bucher, chef de l'Office cantonal du Travail. — 10 h. 1/2: *L'excès de la main-d'œuvre étrangère dans le service domestique*. — 11 h.: *L'éducation de la jeune fille*. — 13 h. 1/2: *L'enseignement ménager à l'école et aux cours complémentaires*. — 14 h. 1/2: *La Femme et les Commissions scolaires*. — 15 h. 1/2: *La Femme et l'Eglise*. — 16 h. 1/2: allocution de clôture. — Discussion après chaque rapport. Entrée libre.

C'est pour la première fois, à notre connaissance, que des autorités suisses sollicitent de cette manière la collaboration des associations féminines. Surtout que cette fois, ce ne furent pas les femmes qui y allèrent de leur humiliante démarche et à qui l'on fit la grâce d'une subvention ou du prêt gratuit d'un local. Non, ce sont les autorités elles-mêmes qui, se tournant vers les femmes, ont dit: « Voyez ce qui se passe. Le pays en souffre, il devrait en aller autrement, et c'est là une affaire de femmes qui vous concerne. Venez nous aider, vous pouvez compter sur notre concours. » Ce qui va être discuté ces jours-ci ne constitue d'ailleurs qu'une faible partie de tous les postulats féminins qui furent présentés au cours des séances préparatoires. Mais ce n'en est pas moins là un pas en avant révolu, une première prise de contact avec nos sœurs du reste du canton. Puissent ces dernières se rendre bien compte de l'importance de l'affaire soumise à leurs délibérations, non seulement du point de vue strict de l'économie domestique, mais par ce qu'elle leur offre une occasion unique, et qui ne se reproduira peut-être plus, de discuter entre elles de leurs intérêts communs.

D.-V.

ARMAND, chausseur à PARIS

expose ses dernières créations chez

OCH Frères - Genève

2, Rue du Marché, 2

Décolletés vernis et fantaisie dep. Frs. 27.50



Comptoir d'Entr'Aide Sociale

Ouvert tous les jours de 14 heures à 17 heures

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 8 — GENEVE

(en face de la place de la Taconnerie)

TRAVAUX EN TOUS GENRES

confectionnés à domicile

BRODERIES — BATIKS — PORCELAINES — VERRERIE —
CARTONNAGES — RELIURES — ABAT-JOUR, etc.

Adresse-Office 4. Rue de la Confédération, 4

GENÈVE

G. CASTELLA & S. ROSSET

Travaux à la machine à écrire — Confection d'adresses — Circulaires —
Convocations — Expertises — Repr. de MUSIQUE.
Expédition d'imprimés dans le monde entier.

S. O. C.

Société de l'Ouvroir Coopératif
LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.

BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.

MAGASINS DE VENTE:

GENÈVE, Rue du Marché, 40.

BALE, Freiestrasse, 105.

LAUSANNE, Rue de Bourg, 26.

ZÜRICH, Sihlstrasse, 3.

NEUCHÂTEL, Faub. de l'Hôpital, 19

Montreux Knitting
Montreux

VÊTEMENTS DE TRICOTS
pour la ville et le sport

BAS - SOUS-VÊTEMENTS

MAGASINS DE VENTE:
MONTREUX, Place de la Paix - ZÜRICH, Bahnhof, 7
GENÈVE, r. du Mt-Blanc, 6 - ST-MORITZ, Gallery Palace

RONEO S. A. ZÜRICH

LE DUPLICATEUR GOUVERNEMENT

AU PRIX DE FR. 260.--

permet d'obtenir une centaine d'excellentes copies en
peu de temps et à peu de frais.